AR Prefecture

016-200050094-20210707-DEL2021070703-DE
Reçu le 09/07/2021
Publié le 09/07/2021

Pays des jardins
RuffecOiS

COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 7 JUILLET 2021

Séance n°5 du 7 juillet 2021

Délibération n°2021070703

Objet : décision modificative n°1 au budget primitif 2021

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 20
Nombre d'excusés : 10
Nombre d'absents : 10

Le sept juillet deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le trente juin deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : M. Guy STYNS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : Mme BERNARD Anne-Marie – M. DANÈDE Laurent – M. BOIREAU Philippe - Mme FOURÉ Brigitte – Mme MANDIN Frédérique – M. VIDAL Laurent - M. BEAU Jacques – M. RAINETEAU Jean - M. TESSIER Jean-Luc – M. ZULIAN Jean-Louis - M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès - M. GUYON Jean-Guy.

Etaient excusés : M. CROIZARD Christian - M. DE LUSTRAC Jean-Marc - M. COMBAUD Renaud - Mme LAMAZIERE Véronique - Mme TEILLET Anne.

Etaient absents : Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. POUX Pierre - M. GEOFFROY Fabrice – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Hubert – M. STYNS Guy – Mme REMY Catherine.

Etaient excusés : M. JOURDAN Pascal Olivier - M. THOMAS Jean-Claude – Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. SEGUINAR Clauddy - M. BŒUF Pascal.

Etaient absents : M. BASTIER Thierry - M. DUPUIS José - M. MATHIEU Xavier – Mme ASHBOLT Louisa - M. JOBIT Jean-François - M. FORT Jean-Paul – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette – CREMOUX Christine - Mme GUILLONNEAU Séverine.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°2021120502 portant création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet ;
- Vu la délibération n°2021120503 pour le financement du chargé de mission à la préparation du projet de territoire pour la candidature Leader/Feder-OS5 ;
- Considérant le recrutement du chargé de mission afin de préparer le projet de territoire pour la candidature Leader/Feder-OS5.

AR Prefecture

016-200050094-20210707-DEL2021070703-DE
Reçu le 09/07/2021
Publié le 09/07/2021

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE-ARTICLE-DÉSIGNATION	**DÉPENSES**	**RECETTES**
Chap. 012 – Charges de personnel	**+ 35 000 €**	
Chap. 74 – Dotations et participations		**+ 35 000 €**
74718 - Leader		+ 20 000 €
74718 - Etat (VTA)		+ 15 000 €

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes à + 35 000 €, en section de fonctionnement.

Le comité syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget primitif 2021 telle que définie dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président du PETR à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision modificative.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE

PETR DU PAYS RUFFECOIS MANSLE 16230

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.